



Numéro de l'acte	2022-113-SPORTGH
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	1.1.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

QUESTION N°2022-113

TRAVAUX : REQUALIFICATION DU TERRAIN GASTON TEETEN EN GAZON SYNTHETIQUE ET DU COSEC EN GAZON NATUREL.

LOT 1 : Terrassement - aires de jeu - clôture

LOT 2 : Installation de l'éclairage sportif

RAPPORTEUR :

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Adjoint au Maire, Aménagement du territoire – Urbanisme – Travaux – Voirie - Cimetières

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1414-2

Vu le Code de la Commande Publique en vigueur au 1er avril 2019.

Vu la délibération n°2020-124 du 15 octobre 2020 définissant les conditions de recours à la Commission d'Appel d'Offres.

Un marché public à procédure adaptée a été lancé le 13/06/2022 pour les travaux de requalification du terrain Gaston Teeten en synthétique et du terrain en schiste du COSEC en gazon naturel, estimés à :

Estimation globale : 1 199 569,50 € HT soit 1 439 483,40 € TTC

LOT 1 : 1 045 817,00 € HT soit 1 254 980,40 € TTC

LOT 2 : 153 752,50 € HT soit 184 503,00 € TTC

La date limite de remise des offres a été fixée au 1^{er} juillet 2022 à 12h00.

7 offres ont été reçues dans les délais :

LOT N°1 :

- **INOVERT** pour un montant de 886 316,50 € HT,
- **IDVERDE** pour un montant de 1 201 983,60 € HT,
- **EUROVIA** pour un montant de 0.00 € HT.

LOT N°2 :

- **INEO** pour un montant de 121 783,61 € HT,
- **RESEELEC** pour un montant de 171 758,50 € HT.
- **SNEF** pour un montant de 195 112,13 € HT.
- **CITEOS** pour un montant de 120 412,00 € HT.

Suite à l'analyse des offres effectuée en collaboration avec le Maître d'œuvre – V2R – la commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 juillet 2022 et a décidé de recourir à une négociation.

La date limite de retour de négociation a été fixée au 26 août 2022 à 12h00.

La commission d'appel d'offres s'est de nouveau réunie le 30 août 2022 et décide de retenir le classement des offres proposées et d'attribuer ce marché comme suit :

- **LOT n° 1** à la société IDVERDE pour un montant de 965 971,10 € HT soit 1 159 165,32 € TTC.
- **LOT n° 2** à la société CITEOS pour un montant de 107 072,00 € HT soit 128 486,40 € TTC.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : SE PRONONCE favorablement sur l'attribution de ce marché de requalification du terrain Gaston Teeten en synthétique et du terrain du COSEC en gazon naturel,

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché et toutes les pièces s'y afférent avec les sociétés déclarées attributaires.

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

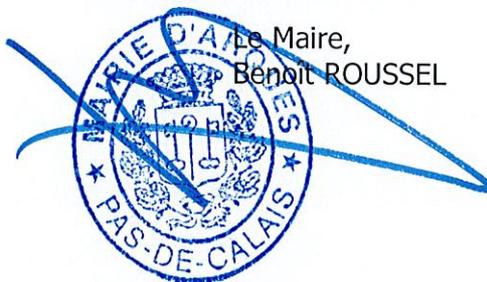
- | | |
|----------------------|----|
| - Votes favorables | 19 |
| - Votes défavorables | 2 |
| - Abstentions | 0 |

Fait à ARQUES
Le 14 décembre 2022

La secrétaire de séance,
Stéphanie BODDAERT



Le Maire,
Benoît ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022**

Affiché le 16 décembre 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux le Treize Décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le sept décembre 2022 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX – Gaëlle ROSE - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Chloé KOCLEGA – Alexandrina DA SILVA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 18 présents
- 3 absents non excusés
- 5 absents excusés sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL

Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS

Madame Stéphanie BODDAERT est nommée secrétaire de séance.